



0909667601

DATE DEPOT :	2009-11-13
NUMERO DE DEPOT :	96676
N° GESTION :	2005B05622
N° SIREN :	481485738
DENOMINATION :	WEINBERG CAPITAL PARTNERS
ADRESSE :	20 rue Quentin Bauchart 75008 Paris
DATE D'ACTE :	2009/10/01
TYPE D'ACTE :	DECISION DES ASSOCIES
NATURE D'ACTE :	TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL
	MODIFICATION(S) STATUTAIRE(S)

WEINBERG CAPITAL PARTNERS

Société par actions simplifiée
Capital social : 1.500.000 euros
Siège social : 40/42 rue la Boétie & 1/3 avenue Percier – 75008 Paris
481 485 738 RCS Paris

05 B56 02

PC du 1/10/09

TBJ

06 du 1/10/09

**DELIBERATIONS DES ASSOCIES
ACTE UNANIME SOUS SEING PRIVE
EN DATE DU 1^{er} OCTOBRE 2009**

13 NOV 2009
486 76

Le 1^{er} octobre 2009,

LES SOUSSIGNES :

- La société Maremma, représentée par Monsieur Serge Weinberg,
- Monsieur Philippe Klocanas,

associés de la société WEINBERG CAPITAL PARTNERS (ci-après la « Société »), détenant ensemble l'intégralité des droits de vote et actions composant le capital de la Société sont appelés à prendre les décisions suivantes, à l'initiative du Président, aux termes du présent acte unanime sous seing privé :

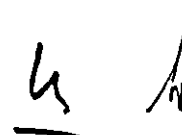
- Distribution d'acomptes sur dividendes de la Société ;
- Transfert du siège social au 20 rue Quentin Bauchart

Les associés ont valablement pris connaissance (i) des comptes sociaux intermédiaires pour la période du 1^{er} janvier 2009 au 31 août 2009, (ii) du rapport du Président, (iii) du rapport spécial du Commissaire aux comptes et (iv) du projet de résolution qui leur a été préalablement communiqué.

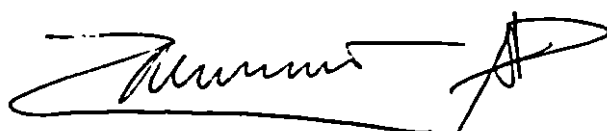
En conséquence, les associés donnent acte, chacun pour ce qui le concerne, de leur complète et préalable information en vue des décisions des associés, objet du présent acte, conformément à la loi, aux règlements et aux statuts de la Société.

Par ailleurs, le Commissaire aux comptes de la Société, informé de la tenue de cette séance de signature, n'a pas formulé de commentaire particulier.

La signature du présent acte unanime est organisée par le Président de la Société.



Certifié conforme à l'original



Weinberg Capital Partners
20 rue Quentin Bauchart
75008 Paris

LES ASSOCIES ONT ADOPTE LES RESOLUTIONS SUIVANTES :

PREMIERE RESOLUTION

Distribution d'acomptes sur dividendes de la Société

Les associés, statuant conformément aux dispositions de l'article 12.4 des statuts de la Société et de l'article L. 232-12 du Code de commerce,

après avoir entendu lecture du rapport du Président et pris acte des éléments suivants :

- les comptes sociaux pour la période du 1^{er} janvier 2009 au 31 août 2009 tels qu'arrêtés par le Président ;
- le bilan pour la période du 1^{er} janvier 2009 au 31 août 2009 tel que certifié par le Commissaire aux comptes de la Société qui a déposé son rapport spécial ;
- le bilan fait ressortir un bénéfice net distribuable de 681.041 euros ;

et constaté par ailleurs que compte tenu des différents niveaux de réserve à maintenir au sein de la Société conformément à la loi et à la réglementation applicable à la Société en particulier aux dispositions de l'article L. 232-12 du Code de commerce et après prise en compte des dépenses déjà engagées par la Société à la date du présent rapport ou à venir, les conditions de la distribution d'acomptes sur dividendes sont réunies,

décident de procéder à une distribution d'acomptes sur dividendes de la Société à hauteur d'un montant total de 680.000 euros,

décident que la mise en paiement de cette distribution d'acomptes sur dividendes au profit des associés de la Société est immédiate et donne tous pouvoirs au Président afin de procéder à ladite mise en paiement.

SECONDE RESOLUTION

Transfert du siège social de la Société

Les associés décident de transférer le siège social de la Société de Paris 8^{ème}, 40 /42 rue la Boétie & 1/3 avenue Percier à Paris 8^{ème}, 20 rue Quentin Bauchart.

TROISIEME RESOLUTION

Modification correlative des statuts de la Société

Les associés, après avoir eu communication du rapport du Président, décident, en conséquence, de modifier l'article 4 des statuts qui sera désormais rédigé ainsi qu'il suit :

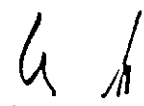
Article 4 – Siège social

« Le siège social est sis 20 rue Quentin Bauchart 75008 Paris. »

QUATRIEME RESOLUTION

Pouvoirs pour formalités

Les associés donnent tous pouvoirs à Aymeric Plassard, Secrétaire Général de la Société, avec faculté de subdélégation, pour effectuer les formalités prévues par la loi et les règlements et, notamment, de publicité.



De tout ce qui précède, il a été établi le présent acte unanime signé par chaque associé :



Maremma représentée par
M. Serge Weinberg



M. Philippe Klocanas

WEINBERG CAPITAL PARTNERS

Société par actions simplifiée

Capital social : 1.500.000 euros

Siège social : 40/42 rue la Boétie & 1/3 avenue Percier – 75008 Paris

481 485 738 RCS Paris

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS DU PRESIDENT
EN DATE DU 23 SEPTEMBRE 2009**

Le 23 septembre 2009,

Le Président de la société WEINBERG CAPITAL PARTNERS, société par actions simplifiée au capital de 1.500.000 euros, dont le siège social est sis 40/42 rue de la Boétie & 1/3 avenue Percier - 75008 Paris, a pris, au siège social, les décisions suivantes portant sur l'arrêté d'une situation financière intermédiaire de la Société pour la période allant du 1er janvier 2009 au 31 août 2009 et la consultation des associés en vue de la distribution d'un acompte sur dividendes.

Le Commissaire aux comptes de la Société, convoqué à cet examen et arrêté des comptes intermédiaires, est excusé.

1. Arrêté des comptes intermédiaires pour la période allant du 1er janvier 2009 au 31 août 2009 – Proposition de distribution d'un acompte sur dividendes

Le Président **arrête** les comptes intermédiaires (bilan, compte de résultat et annexe) pour la période allant du 1er janvier 2009 au 31 août 2009 joints en **Annexe** au présent procès-verbal.

Le Président constate qu'après constitution des amortissements et provisions nécessaires, après prise en compte des dépenses déjà engagées par la Société à la date de la présente décision ou à venir et, déduction faite par ailleurs des sommes à porter en réserve en application de la loi, a réalisé un bénéfice distribuable d'un montant de 681.041 euros.

Le Président décide, sous réserve de la certification des comptes intermédiaires par le Commissaire aux comptes de la Société, de consulter les associés aux fins de leur proposer la mise en distribution d'un acompte sur dividende d'un montant total de 680.000 euros, soit 4,53 euros pour chacune des 150.000 actions ordinaires composant le capital social. Cet acompte sur dividende serait mis en paiement dès la signature de l'acte unanime constatant la décision de distribution de cet acompte sur dividende.

Le Président communique dès ce jour les comptes intermédiaires en vue de leur certification par le Commissaire aux comptes de la Société.

2. Rapport du Président

Le Président **arrête** les termes du rapport qui sera présenté à la collectivité des associés sous réserve de la certification des comptes intermédiaires par le Commissaire aux comptes de la Société.



3. Consultation des associés sous la forme d'un acte unanime

Le Président décide de consulter les associés de la Société par acte unanime, sous réserve de la réception préalable du rapport spécial du Commissaire aux comptes relatif à la certification des comptes sociaux intermédiaire pour la période allant du 1er janvier 2009 au 31 août 2009, le 1^{er} octobre 2009 sur l'ordre du jour suivant :

- Distribution d'acomptes sur dividendes de la Société.
- Transfert du siège social de la Société au 20 rue Quentin Bauchart 75008 Paris

4. Texte des résolutions

Le Président arrête le texte des résolutions qui seront présentées au vote des associés conformément aux statuts de la Société.

*
* *

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, lequel, après lecture, a été signé par le Président.



Le Président de la Société

Annexe

Comptes sociaux intermédiaires
relatifs à la période allant du 1er janvier 2009 au 31 août 2009